

maison dite de la Couronne, en rue Vandran, depuis de la Poulallerie, dont on lui avait proposé la location en 1576.

La vente en fut faite au Consulat le 25 juin 1604, par Gaspard Mornieu, conseiller au présidial, fondé de pouvoir des sieur et dame de Thou de Bonneuil, par devant François Flachier, notaire royal et commis au secrétariat de la ville; et le 29 août suivant elle fut ratifiée par les sieur et dame de Thou.

Le Consulat, pressé de sortir de sa vieille maison commune, prit possession du nouvel hôtel de ville en grande solennité, le 7 décembre 1604, et y tint le même jour la première séance consulaire dans laquelle il donna à prix fait divers travaux de sculpture que Philippe Lalyame se chargea d'exécuter au nouvel Hôtel de Ville et au Collège de la Trinité.

La relation de cette cérémonie nous a été conservée par la délibération consulaire suivante que nous reproduisons littéralement (BB. 141, fol. 260, v. et suivants) :

« Ce jourd'huy septiesme jour de decembre l'an mil six
 « cens quatre, sur les huict heures avant midy, messieurs
 « les Prevost des Marchans et Eschevins qui ont cy devant
 « acquis la maison appelée de la Coronne, pour y faire
 « l'hostel de ville, suivant l'ancien dessaing de leurs prede-
 « cesseurs de longues années, ayant des jeudy dernier
 « deliberé de faire ce jourd'huy le transport du Corps et
 « Consulat de ladicte ville de icelle maison avec quelque
 « solennité digne d'ung tel changement, et depuis convo-
 « qués a heure presente, en l'ancien hostel commung,
 « duquel la ville s'est servie jusques a present, tous ceulx
 « de messieurs les habitans en icelle, vivans et presents,
 « qui ont aultrefois passé par les honeurs des charges de